



VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt cinq, le mardi 04 mars à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION
26/02/2025

DATE D'AFFICHAGE
26/02/2025

Mme Sonia LAGARDE	Mme Anne-Christine CHIMENTI
Mme Chantal BOUYE	Mme Kimberley BARONI
M. Patrick GUILLON	M. Christophe DELIERE
Mme Fabienne CHARDIGNY	Mme Laurène CASSAGNE
M. Tristan DERYCKE	M. Michel DESMEUZES
Mme Diane BUI-DUYET	Mme Christine BELLET
M. Warren NAXUE	M. Jean-Marie FIRMIN-GUION
Mme Françoise SUVE	Mme Liliane CONDOUMY
Mme Pascale SERVENT	M. Claude CHARLOT
M. Michel FONGUE	M. Patrick SAKOUMORI
Mme Janine BAJON	Mme Christiane SARIDJAN
Mme Cindy PRALONG	M. Emmanuel BERART
M. Philippe BLAISE	M. Eric MELTESALE
Mme Naïa WATEOU	Mme Christine LE SAINT
M. Christophe DELESSERT	M. Bernard LAVANDIER
M. Alexandre MACHFUL	M. Jonas TAOFIFENUA
M. Bruno CAPY	
Mme Tuilogona O'CONNOR	
M. Marc LE LEIZOUR	

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice : 53
Nombre de présents : 35
Nombre de votants : 48
(13 procurations)

M. Makaokio FIHIPALAI	M. Luc BRUN
Mme Magali MANUOHALALO	Mme Valérie LAROQUE
M. Jérémie KATIDJO-MONNIER	Mme Charlotte THAI AWE
M. Joseph BOANEMOA	Mme Stéphanie PAIMAN
Mme Laurie HUMUNI	Mme Muriel GERMAIN
M. Jean-Pierre DELRIEU	M. Daniel HINSCHBERGER
M. Marc ZEISEL	Mme Veylma FALAE O
Mme Vaimoe ALBANESE	Mme Jeanne POELLABAUER
Mme Isabelle LAFLEUR	
M. Nicolas BRIGNONE	

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2025-162
relative au débat sur les orientations budgétaires 2025

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 4 mars 2025

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie, notamment son article L. 212-1,

VU le rapport sur les orientations budgétaires,

VU la note explicative de synthèse n° 2025/3 du 26 février 2025,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE :

ARTICLE 1^{er} /

Le conseil municipal prend acte du fait que les orientations budgétaires pour l'exercice 2025 ont bien été exposées et qu'elles ont fait l'objet d'un débat en séance publique du conseil municipal, sur la base du rapport ci-joint.

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
988-200012508-20250304-8938-DE-1-1
Réception par le Haut-commissariat : 5 mars 2025

Notification :

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 4 MARS 2025

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 6 mars 2025

Le secrétaire de séance,



Kimberley BARONI

Madame Kimberley BARONI

Le Maire,



SONIA LAGARDE

DESTINATAIRES :

- | | |
|---------------------|---|
| - SUBD ADMINIS. SUD | 1 |
| - DF (dont TPS) | 2 |
| - MISE EN LIGNE | 1 |

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Conformément à la réglementation, ce rapport doit permettre aux conseillers d'être informés sur la situation financière de la collectivité dans un contexte économique local qui influe sur les projets de la mandature. Il doit permettre la tenue d'un débat au sein du conseil municipal pour discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités politiques pour les années à venir.

I. LES PERSPECTIVES 2025-2027

Il s'agit d'entrevoir la situation de la Ville sur la période 2025-2027 et ses marges de manœuvre en matière d'épargne, d'endettement et de solvabilité.

Les hypothèses retenues pour la période 2025-2027 sont les suivantes :

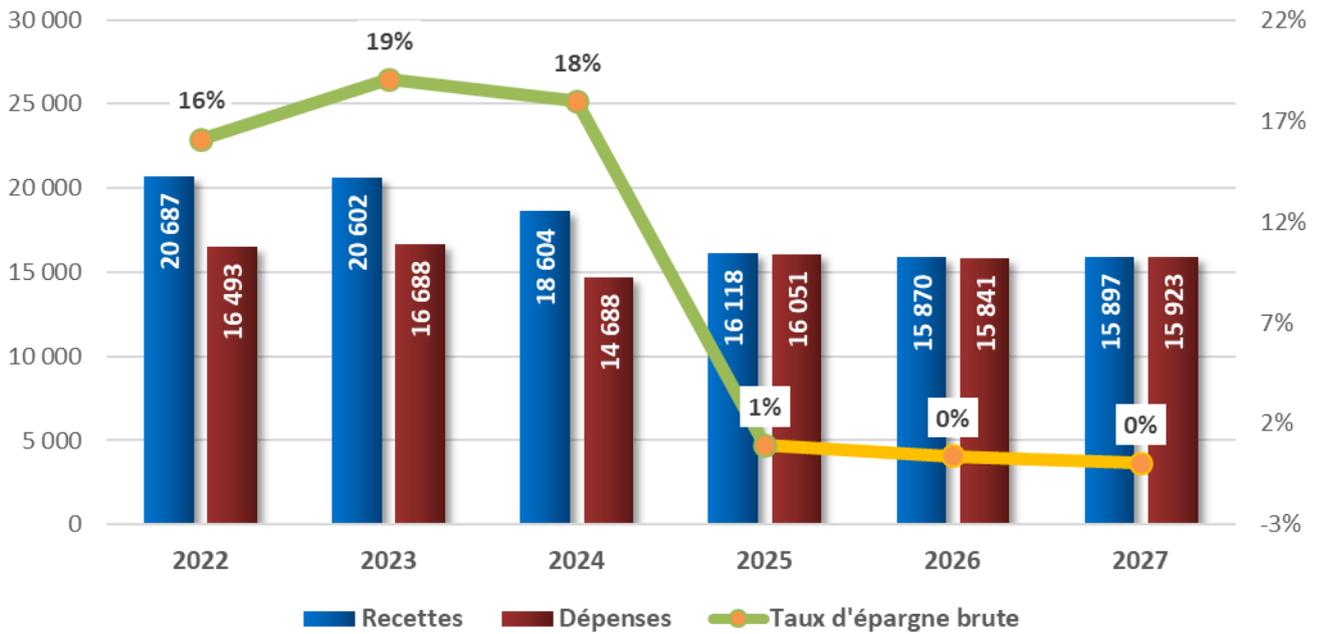
- en recettes de fonctionnement, un abattement de -40 % sur les centimes additionnels (base 2023) et de -30 % sur le FIP en raison des incertitudes sur les financements attendus pour 2025,
- une évolution mécanique des charges de personnel,
- la rationalisation des dépenses de gestion,
- un ajustement du niveau des subventions et des contributions,
- un niveau d'investissement de 5 milliards de francs CFP en 2025.

L'analyse portera sur la période 2025-2027, en la comparant aux exercices 2022 et 2023, hors éléments exceptionnels.

De plus, l'exercice 2024 ne sera pas pris en compte en raison des ajustements budgétaires effectués en cours d'année, ce qui ne reflète pas un exercice budgétaire complet.

1. L'évolution de l'épargne

	2025	2026	%	2027	%
Recettes de fonctionnement	16 118	15 870	-1,5%	15 897	0,2%
Fiscalité	4 999	5 023	0,5%	5 047	0,5%
Dotations	6 849	6 849	0%	6 849	0%
Recettes propres	4 114	3 998	-2,8%	4 001	0,1%
Produits exceptionnels	156	0	-100%	0	-
Dépenses de fonctionnement	16 051	15 841	-1,3%	15 923	0,5%
Personnel (y compris refacturation)	7 893	7 996	1,3%	8 100	1,3%
Dépenses de gestion	6 467	6 205	-4,1%	6 205	0%
Subventions, contributions	1 396	1 396	0%	1 396	0%
Intérêts de la dette	295	244	-17%	222	-9%
Epargne brute	67	29		-26	



La moyenne des recettes sur la période 2025-2027 (15,9 milliards de francs CFP) diminue de 4,7 milliards de francs CFP par rapport à la moyenne des exercices 2022 et 2023 (20,6 milliards de francs CFP), tandis que les dépenses de fonctionnement sont limitées à 15,9 milliards de francs CFP sur la période 2025-2027 contre 16,6 milliards de francs CFP sur la période 2022-2023, soit une baisse de -652 millions de francs CFP.

En recettes, les diminutions constatées portent principalement sur la fiscalité à hauteur de -2,5 milliards de francs CFP et sur le FIP à hauteur de -1,4 milliard de francs CFP.

Comme indiqué dans les hypothèses, les financements attendus pour 2025 en matière de fiscalité et de dotations du FIP sont incertains pour bâtir des projections réalistes.

En matière de fiscalité, les taux demeurent inchangés à savoir :

Taux des centimes additionnels		Taxe sur l'électricité	Taxe sur les jeux
Contribution des patentes	60 %		
Droits de licence	60 %		
Contribution foncière	60 %	9 %	10 %
IRVM	25 %		
Droits d'enregistrement	30 %		

En dépenses, les dépenses de gestion baissent de -120 millions de francs CFP ainsi que les subventions et contributions à hauteur de -767 millions de francs CFP. Les charges de personnel augmentent de 170 millions de francs CFP (effet glissement-vieillesse-technicité GVT), de même que les charges financières de 63 millions de francs CFP (intérêts de la dette).

La diminution des ressources de 4,7 milliards de francs CFP entre 2025 et 2027 entraîne une chute du taux d'épargne qui passe de 18 % des recettes de fonctionnement en 2024 à 1 % en 2025, puis devient nulle à partir de 2026.

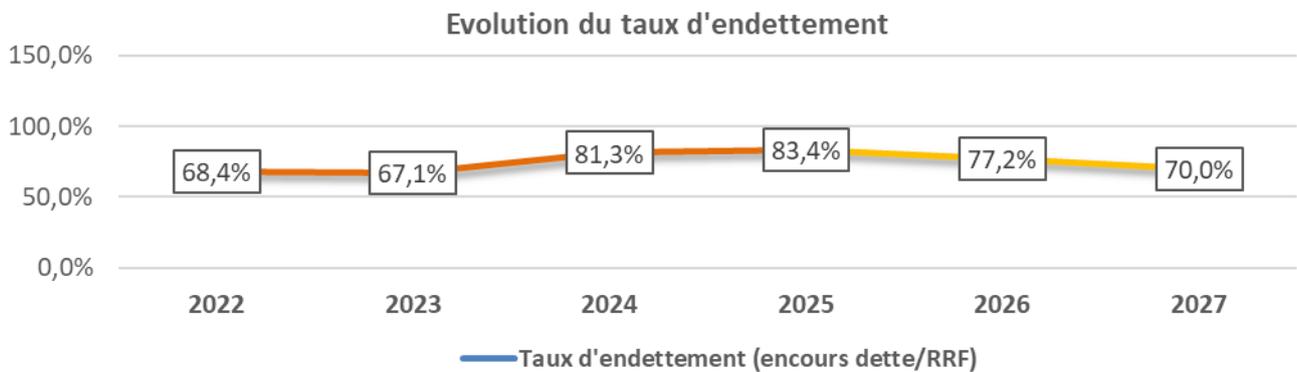
De surcroît, l'épargne est insuffisante dès 2025 pour rembourser le capital de la dette, ce qui entraîne le non-respect de l'obligation réglementaire de rembourser le capital de la dette à partir de l'épargne.

2. L'évolution des programmes d'investissement et leur financement

	2025	2026	2027
Programmes d'investissement (hors dette)	5 017	0	0
Epargne nette	-1 621	-1 157	-1 156
Subventions	1 060	230	230
Emprunt	0	0	0
<hr/>			
Remboursement du capital de la dette	1 688	1 186	1 131

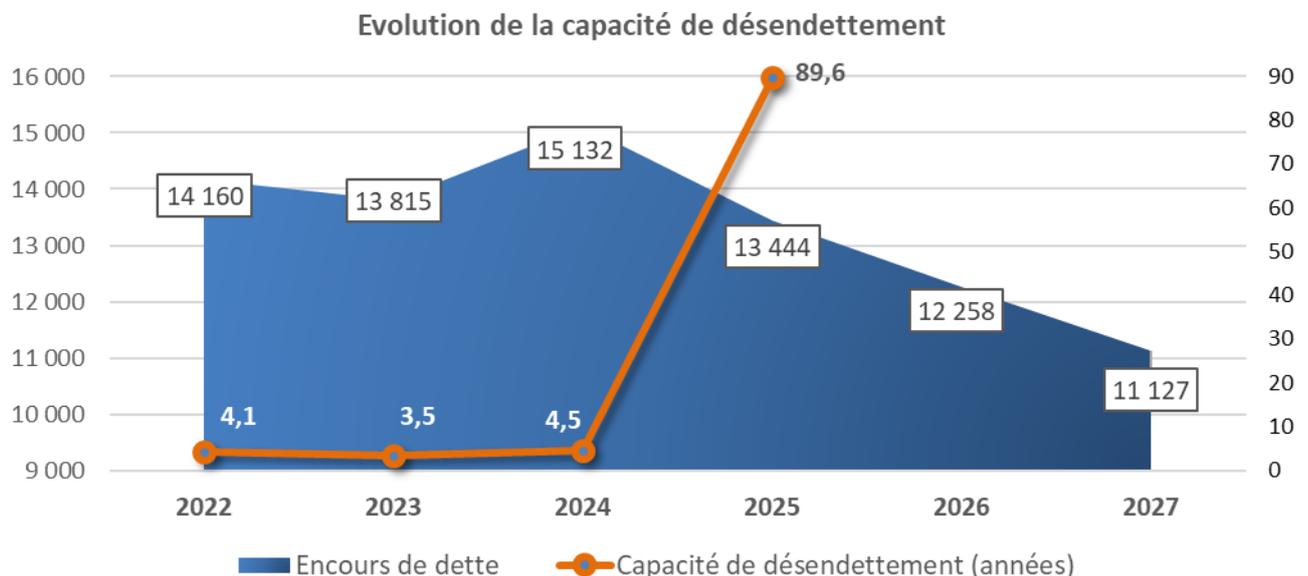
Dans ce contexte, la Ville ne serait plus en mesure de proposer un programme d'investissement à partir de 2026, faute de pouvoir le financer ni par l'épargne, ni par l'emprunt.

3. Le taux d'endettement



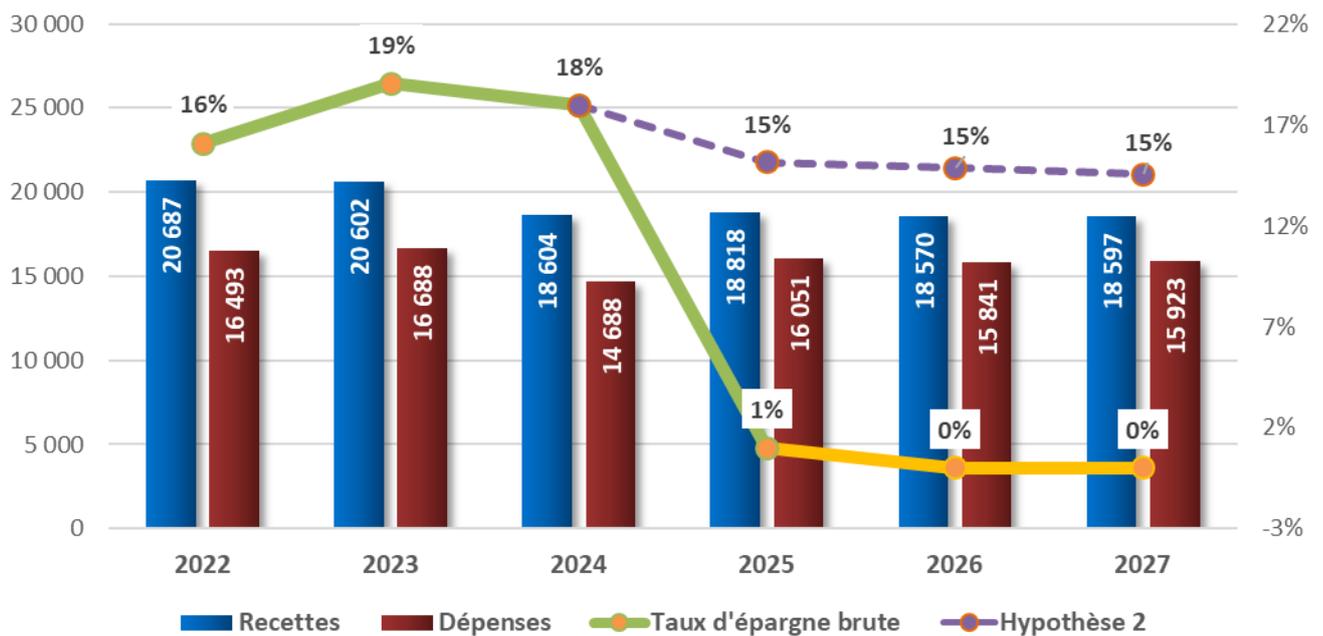
Sans nouveaux emprunts durant la période 2025-2027, l'encours de la dette communale devrait s'élever à 11 milliards de francs CFP à la fin de 2027, contre 15 milliards de francs CFP à la fin de 2024. Le taux d'endettement, estimé à 70,5 % à la fin de 2027, resterait inférieur au seuil maximal recommandé par les établissements bancaires, fixé à 150 %.

4. L'impact sur la capacité de désendettement

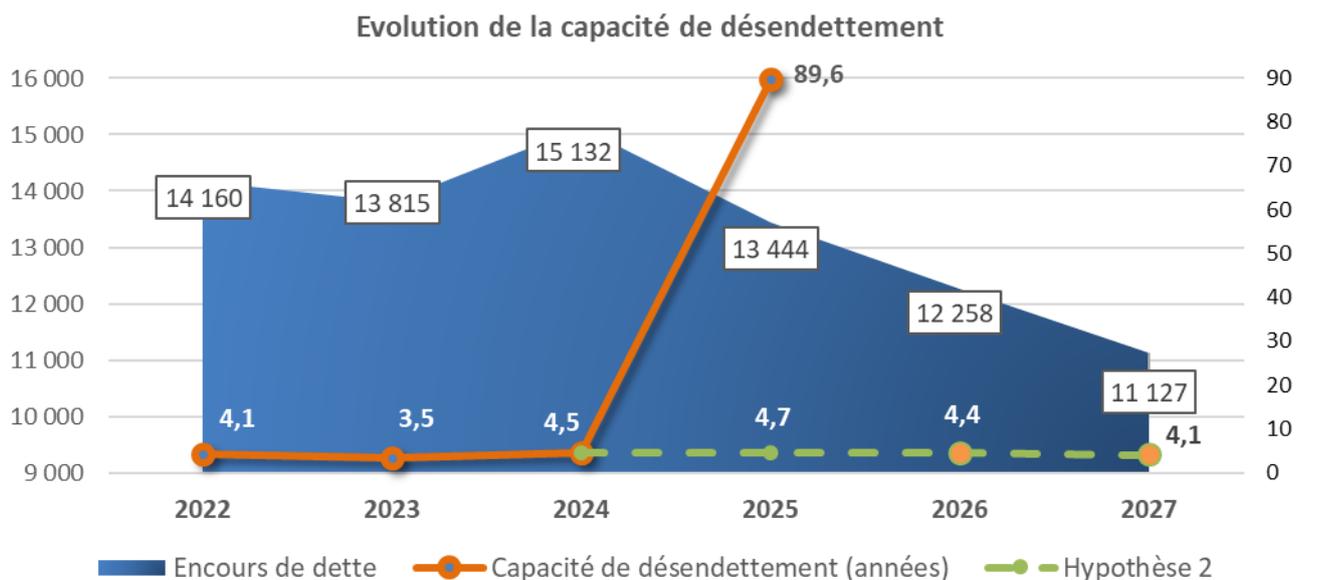


La détérioration de la situation financière, amplifiée par la crise et entraînant une baisse importante des ressources communales, impacte directement la capacité de désendettement de la Ville, qui respectait jusque-là les normes bancaires (< 7 ans) jusqu'en 2024.

Il est donc crucial de rétablir une épargne positive, ce qui demandera au minimum des recettes de fonctionnement supplémentaires évaluées à 2,7 milliards de francs CFP, afin de garantir le remboursement du capital de la dette et permettre la mise en place d'un programme d'investissement minimal pour la prochaine mandature avec un financement par emprunt. Les communes dépendant de la Nouvelle-Calédonie, il conviendra que cette dernière retrouve une situation financière stable afin de pouvoir assurer un fonctionnement normalisé des communes.



De plus, avec ces recettes supplémentaires, la capacité de désendettement pourrait également être ramenée sous les 7 ans pour la période 2025-2027.



II. LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS DE LA VILLE

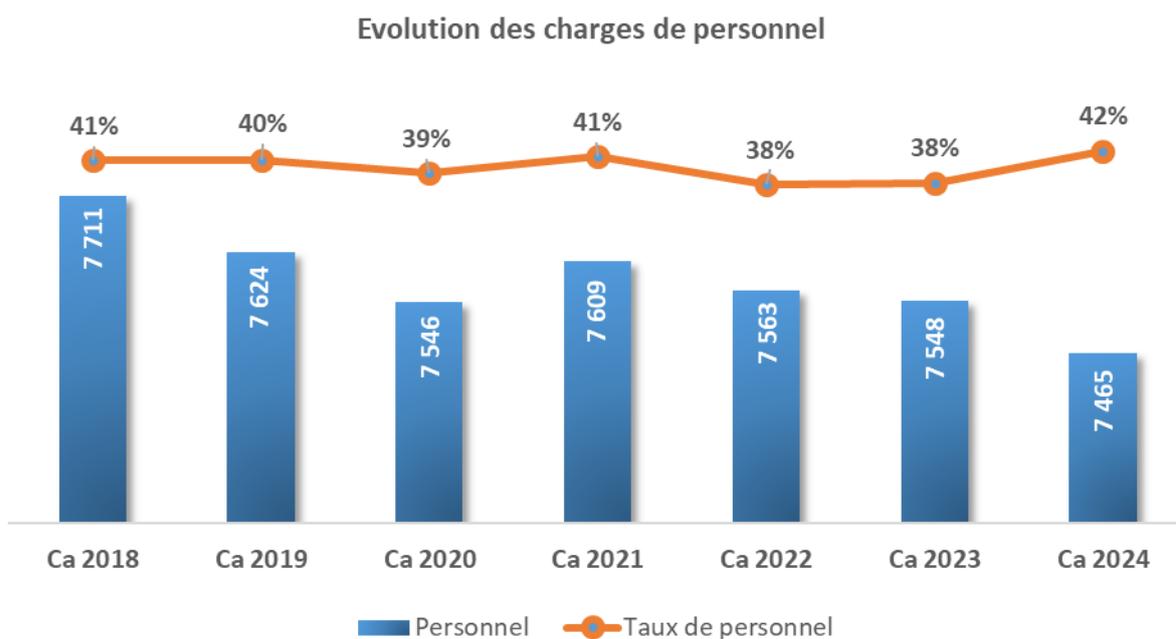
Ils sont formalisés en autorisations de programme (AP) et en autorisations d'engagement (AE). Pour mémoire, les AP et les AE définissent le montant maximum prévisionnel des engagements juridiques de la collectivité. Elles comprennent des crédits de paiement (CP) qui représentent le montant prévisionnel maximum à budgéter chaque année.

Fin 2024, le budget communal compte 49 AP et 10 AE votées, représentant un montant global de dépenses de 34 milliards de francs CFP dont l'exécution prévisionnelle par secteur se répartit en CP selon l'échéancier suivant :

LIBELLES	MONTANTS VOTES	CREDITS DE PAIEMENT				
		CONSOMMES	CP 2025	CP 2026	CP 2027	> 2027
BATIMENTS & TERRAINS COMMUNAUX	2 101 832 802	1 440 846 104	382 342 774	228 090 578	49 500 000	1 053 346
MATERIELS DE TRANSPORT & ENGINES	494 673 557	202 335 823	180 339 400	111 998 334		
INFORMATISATION DES SERVICES	640 043 332	567 057 267	22 107 066	50 878 999		
EQUIPEMENTS DE SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES	1 118 165 321	926 041 966	139 475 000	15 983 852	3 000 000	33 664 503
EQUIPEMENTS SCOLAIRES	1 936 408 887	1 091 703 305	486 559 745	221 996 438	130 437 307	5 712 092
EQUIPEMENTS CULTURELS	319 956 298	180 291 058	73 901 104	47 758 618	9 183 234	8 822 284
EQUIPEMENTS SPORTIFS	747 884 258	626 440 639	86 523 903			34 919 716
EQUIPEMENTS DE PROXIMITE	1 390 960 855	647 231 947	558 139 595	185 135 839	0	453 474
PROGRAMME EAU & ASSAINISSEMENT	5 765 844 304	4 870 227 137	661 470 366	224 243 226	0	9 903 575
PROPRETE URBAINE	347 356 273	344 326 522	0	0	0	3 029 751
AMENAGEMENTS DE VOIRIE	6 609 030 805	3 596 704 243	1 838 879 020	1 173 447 542	0	0
DEPLACEMENTS ALTERNATIFS	2 082 481 299	1 030 994 129	796 561 433	254 925 737	0	0
PROGRAMME ECLAIRAGE PUBLIC	1 358 474 401	852 217 510	430 400 000	75 856 891	0	0
AMENAGEMENTS URBAINS	2 324 444 759	2 284 334 679	14 000 000	0	0	26 110 080
ESPACES VERTS ET PUBLICS	3 564 984 795	2 865 469 275	191 088 265	508 427 255	0	0
TOTAL AP	30 802 541 946	21 526 221 604	5 861 787 671	3 098 743 309	192 120 541	123 668 821

LIBELLES	MONTANTS VOTES	CREDITS DE PAIEMENT				
		CONSOMMES	CP 2025	CP 2026	CP 2027	RAF
INFORMATISATION DES SERVICES	215 057 107	116 080 064	21 602 909	40 209 012	36 700 000	465 122
SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES	187 837 688	51 342 474	62 886 636	56 608 578	17 000 000	0
ANIMATIONS	94 642 200	75 780 307	6 000 000	0	0	12 861 893
PROPRETE URBAINE	2 490 000 000	538 426 730	906 300 000	1 045 273 270	0	0
AMENAGEMENTS URBAINS	562 271 500	6 000 000	328 616 500	224 655 000	3 000 000	0
TOTAL AE	3 549 808 495	787 629 575	1 325 406 045	1 366 745 860	56 700 000	13 327 015

III. LES DEPENSES DE PERSONNEL



Hors refacturation des frais de personnel aux budgets annexes, les charges de personnel, relativement stables entre 2019 et 2023 (avec une moyenne annuelle de 7,6 milliards de francs CFP au compte administratif), ont diminué en 2024 pour s'établir à 7,4 milliards de francs CFP.

Cette diminution s'explique par les efforts engagés par la collectivité depuis plusieurs années (2018). Entre 2018 et 2024, la commune a vu ses effectifs diminuer de 136 postes, soit -11 %.

Cette réduction de la masse salariale résulte d'une gestion stricte des ressources humaines mise en place depuis plusieurs années, notamment par la poursuite de la stratégie de gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC) ainsi que par la réorganisation des services.

La proposition de masse salariale au budget primitif 2025 s'élève à 7,5 milliards de francs CFP, soit une diminution de 1,86 % (143,4 millions de francs CFP) par rapport au budget primitif 2024. Cette diminution s'inscrit dans les efforts financiers que doit mettre en œuvre la collectivité, et ce en prenant compte les augmentations de charges patronales et la poursuite des déroulements de carrière des agents (glissement-vieillesse-technicité GVT).

Compte tenu du manque de visibilité sur la réforme du RUAMM et sur d'autres réformes non finalisées (statut de la filière sécurité, temps de travail, décloisonnement et calcul des heures supplémentaires), aucune inscription budgétaire n'a été prévue. Ces réformes, si elles sont adoptées en cours d'année, devront donc pour être financées, faire l'objet d'une décision modificative.

Durée du temps de travail

Concernant la durée du temps de travail, les services municipaux fonctionnent sur une base de 39 heures hebdomadaires. L'organisation des services peut différer en fonction des besoins de chaque secteur.

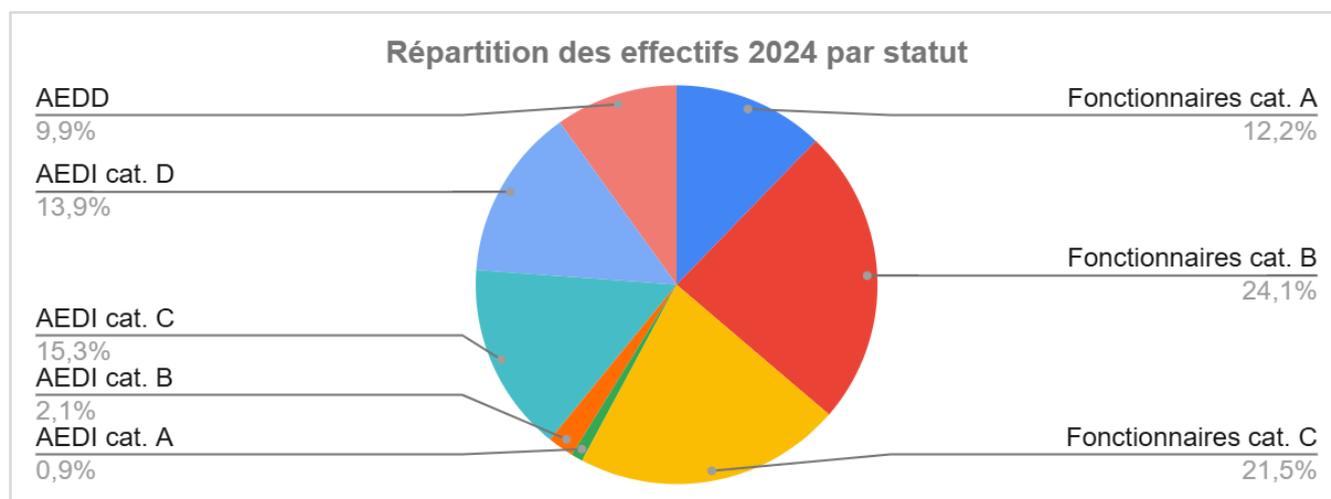
Répartition des effectifs

A fin 2024, la Ville comptait 1 083 agents. L'évolution des effectifs est illustrée comme suit :

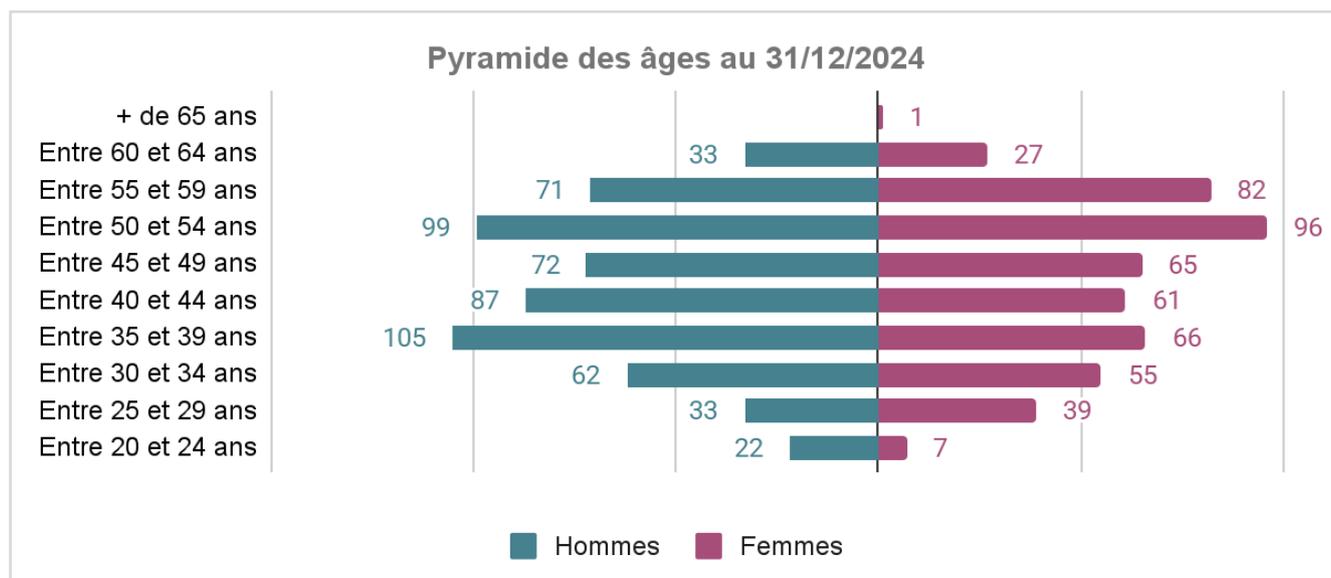
Evolution des effectifs



Répartition des effectifs 2024 par statut



Sur les effectifs de 2024, la part des fonctionnaires est en très légère hausse et s'établit à 57,80 % contre 56,29 % en 2023. D'un autre côté, la part des agents contractuels de droit public (ACDP) est encore en baisse avec 42,20 % en 2024 contre 43,71 % en 2023. Cela s'explique notamment par la diminution des actes d'engagement à durée déterminée (9,88 % AEDD en 2024 contre 11,45 % en 2023) alors que les actes d'engagement à durée indéterminée quant à eux restent relativement stables (32,32 % en 2024 et 32,26 % en 2023).



Sur la répartition par âge, 50,42 % des agents de la Ville ont 45 ans ou plus. On constate également qu'une majorité des agents se situe dans la tranche 50 à 54 ans (18,01 %).

La proportion hommes-femmes s'établit à 499 femmes et 584 hommes soit 46,08 % de femmes et 53,92 % d'hommes en 2024. Elle était de 525 femmes (45,9 %) et 619 hommes en 2023 (54,1 %).

Rémunérations et avantages

La rémunération mensuelle nette minimale (pour un temps complet) est de 172 303 francs CFP. La rémunération médiane est de 289 384 francs CFP et la rémunération moyenne est de 321 866 francs CFP.

Le régime indemnitaire de la Ville est fixé par la délibération n° 2023/1642 du 20 décembre 2023.

Concernant les avantages en nature et conformément à l'article L.123-1-1 du code des communes de la Nouvelle-Calédonie, une délibération annuelle du conseil municipal attribue nominativement des véhicules de fonction à certains agents. Cet avantage fait l'objet d'une déclaration fiscale en fonction de la cylindrée du véhicule.

Enfin, en 2024, les agents de la Ville ont reçu des titres repas à raison de 7 500 francs CFP maximum par mois financés par la Ville, à l'exception des policiers et des pompiers qui bénéficient d'indemnité de panier repas.

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET Débat sur les orientations budgétaires 2025

P.J. - 1 projet de délibération
 - 1 annexe

Le débat d'orientation budgétaire est un exercice obligatoire prévu à l'article L. 212-1 du code des communes de la Nouvelle-Calédonie. Il s'appuie sur un rapport et doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Sans aucun caractère décisionnel, il permet à l'assemblée délibérante d'échanger sur les orientations budgétaires qui préfigureront les priorités déclinées dans le projet de budget primitif et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Ainsi, après un bref rappel du contexte économique et financier local et un exposé de la situation financière de la Ville, seront présentées les orientations du budget pour 2025 ainsi que les perspectives pour la période 2025-2027.

I. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER 2024

L'économie calédonienne reste fortement affectée par les émeutes de mai 2024, comme le souligne l'IEOM dans sa dernière publication de décembre. Après une chute historique au deuxième trimestre, l'indicateur du climat des affaires a rebondi (+8,9 points), mais demeure très bas (73,8), en dessous du niveau observé lors de la pandémie de Covid-19.

Les émeutes de mai 2024 ont eu des conséquences humaines et matérielles lourdes : augmentation du chômage, fragilisation des comptes sociaux, recul de la consommation et contraction des crédits bancaires. Si certaines entreprises ont pu relancer partiellement leur activité, 62 % d'entre elles prévoient une nouvelle baisse au prochain trimestre et 45 % craignent une défaillance d'ici un an.

L'emploi salarié privé a chuté de 17,2 % sur un an, avec une perte d'environ 9 000 emplois, principalement en raison de la crise du nickel et des troubles sociaux. Le secteur métallurgique, déjà en difficulté, a subi une forte baisse d'activité, avec des reculs importants de la production et des exportations.

Dans le secteur du BTP, les ventes de ciment ont atteint un niveau historiquement bas (-41,4 %) et témoignent de l'arrêt brutal de l'activité. Le tourisme, quant à lui, a été frappé par l'interruption des croisières et la fermeture temporaire de l'aéroport, entraînant une forte baisse du trafic aérien. Les prévisions d'investissement dans ces secteurs se sont nettement détériorées, reflétant un manque de perspectives et un pessimisme généralisé.

Face à ces difficultés, l'État a soutenu la Nouvelle-Calédonie avec une avance de trésorerie de 27 milliards de francs CFP destinée à compenser la perte des recettes fiscales du budget de répartition.

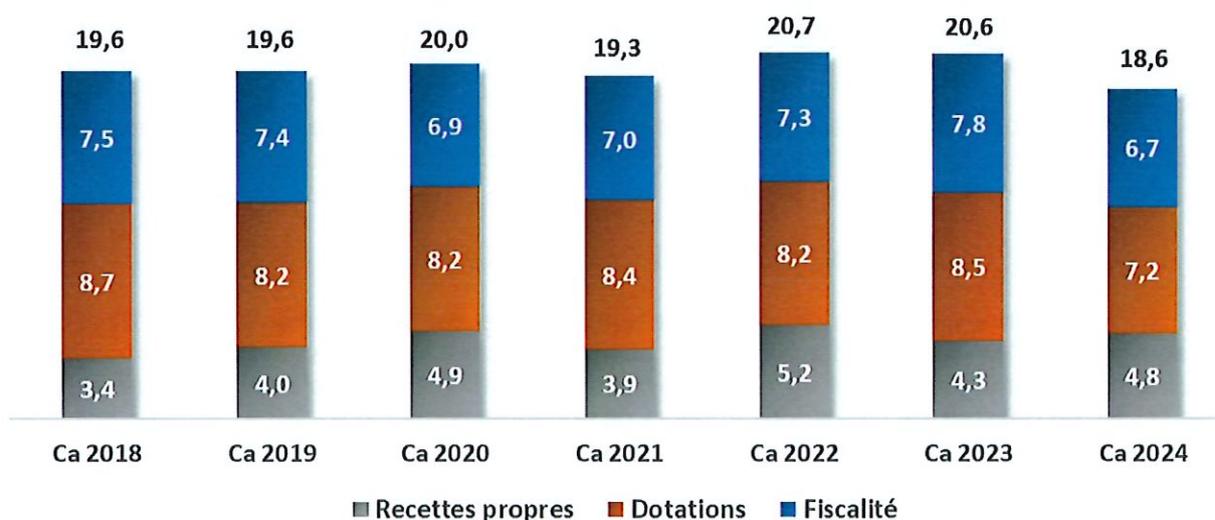
La décision modificative n° 6 du budget propre de la Nouvelle-Calédonie a eu pour objectif d'entériner l'aide de l'Etat permettant de compenser les pertes de recettes fiscales mais également d'éviter les ruptures de trésorerie du RUAMM, du système électrique et d'assurer un financement complémentaire des régimes de chômage. Enfin, une partie de l'enveloppe du soutien de l'Etat a permis à la Nouvelle-Calédonie de payer les mandats en instance dus au titre du budget de reversement au profit des provinces et des communes (5 milliards de francs CFP pour la seule commune de Nouméa).

Dans un contexte post-émeutes marqué par des finances publiques fragilisées, un déficit des comptes sociaux aggravé et une offre de soins dégradée, le financement des besoins pour 2025 demeure un défi majeur, alors que les discussions engagées sur l'avenir institutionnel du territoire ne permettent pas de garantir à ce stade, une stabilité politique, économique et sociale.

II. LA SITUATION DE LA VILLE SAUVEGARDEE

1. Une épargne préservée

Evolution des recettes de fonctionnement (en MF)



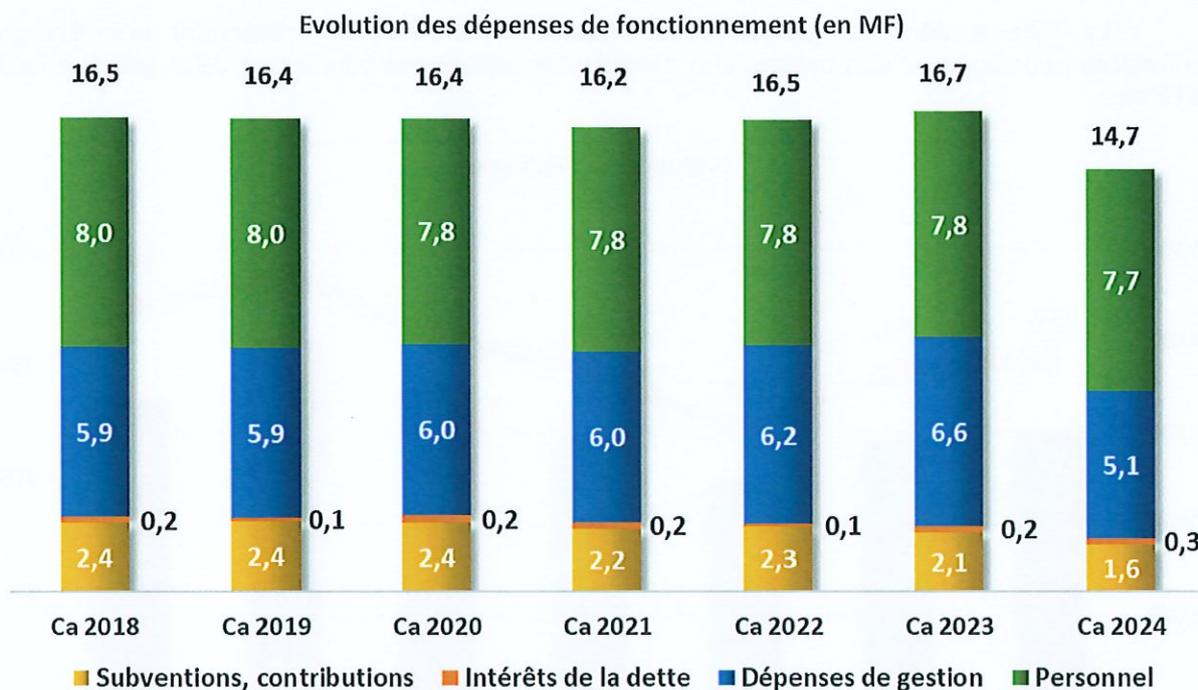
En 2024, les baisses de recettes enregistrées se sont élevées à 2,4 milliards de francs CFP : 1,1 milliard de francs CFP sur les recettes fiscales (dont 1 milliard de francs CFP sur les centimes additionnels) et 1,3 milliard de francs CFP sur le FIP.

S'agissant du FIP, l'assiette nette des dotations aux collectivités a été impactée par les pertes fiscales au budget de la Nouvelle-Calédonie, passant de 110 milliards de francs CFP prévus initialement à 81 milliards de francs CFP pour l'année 2024. L'effet cliquet ne permettant plus de garantir aux communes le même niveau de dotation du FIP qu'en 2023, la diminution du FIP fonctionnement pour 2024 pour la Ville s'est élevée à 1,2 milliard de francs CFP.

Il est à souligner que la Ville a reçu en 2023, 110 millions de francs CFP de manière exceptionnelle correspondant à un réajustement du FIP 2022.

La perte de recettes a été compensée par des recettes propres plus importantes à hauteur de 458 millions de francs CFP, dont 456 millions de francs CFP issus de produits exceptionnels, qui ont porté la diminution globale des recettes de fonctionnement à 2 milliards par rapport à 2023.

En contrepartie, pour faire face à la baisse importante de ses ressources, la Ville a été contrainte de prioriser les dépenses, favorisant les services essentiels au détriment d'autres dépenses de fonctionnement.



Globalement, les dépenses de fonctionnement diminuent de 2 milliards de francs CFP par rapport à 2023. Toutes les dépenses sont en baisse sauf les charges financières :

- charges de personnel	: - 90 millions
- dépenses de gestion	: - 1,5 milliard
- subventions et contributions	: - 453 millions
- charges financières	: + 43 millions

En matière de personnel, plusieurs contrats n'ont pas été renouvelés, les départs à la retraite et les postes vacants n'ont pas été systématiquement remplacés et les heures supplémentaires ont été limitées.

Concernant les dépenses de gestion, certaines prestations ont dû être réduites au strict minimum voire supprimées. Ce fut le cas des festivités de fin d'année.

La Ville a dû réduire son soutien financier aux structures et associations, dont la plupart des projets ont été reportés ou annulés en raison du contexte, à hauteur de -213 millions de francs CFP pour les subventions et de -240 millions de francs CFP pour les contributions.

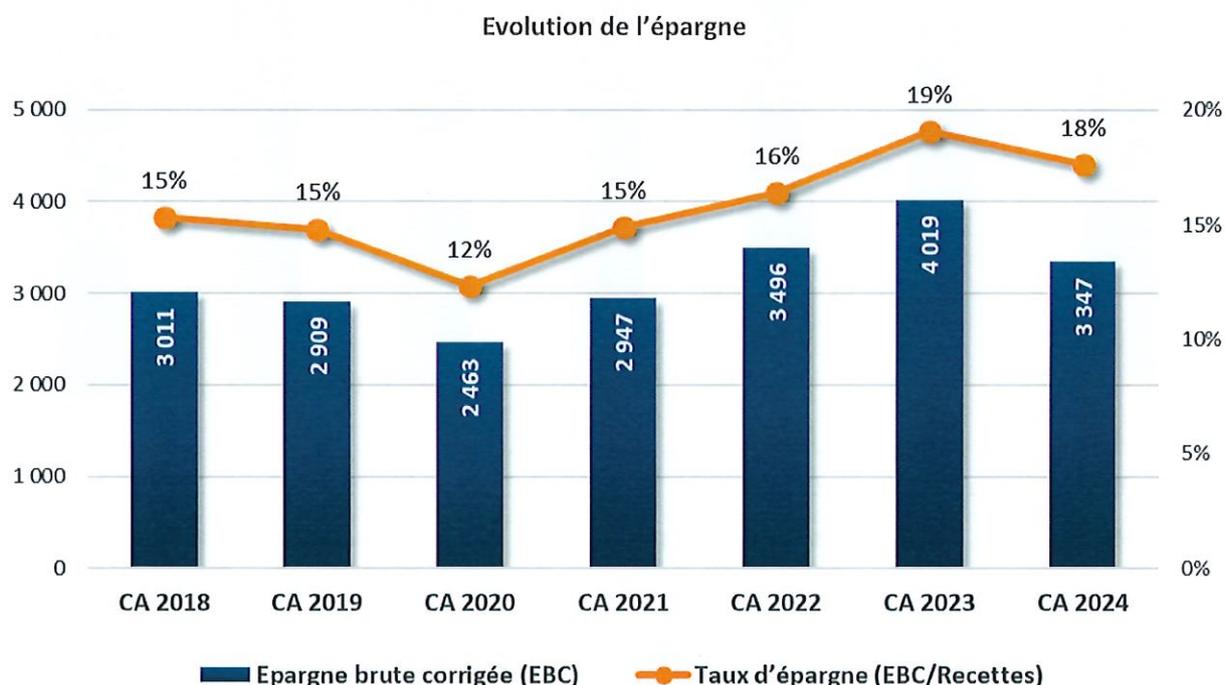
Par rapport à 2023, les intérêts de la dette ont augmenté de 14 millions de francs CFP mais aussi les intérêts (29 millions de francs CFP) dus à la ligne de trésorerie d'un milliard de francs CFP que la commune a dû souscrire auprès de la Société Générale en juin 2024 afin de pallier l'absence de versement des recettes fiscales attendues du gouvernement. Cette ligne de trésorerie n'a pu être remboursée qu'en fin d'année 2024, grâce à l'aide de l'Etat à hauteur de 5 milliards de francs CFP, aide venue compenser la perte de recettes attendues de la Nouvelle-Calédonie.

En section de fonctionnement, la perte de recettes étant équivalente à la baisse des dépenses, l'épargne a donc pu être préservée.

Pour rappel, l'épargne correspond à l'excédent de recettes sur les dépenses servant à financer les dépenses d'équipement et à rembourser la dette.

L'épargne dégagée s'établit à 18 % à la clôture de l'exercice 2024 (contre 19 % en 2023), toujours au-dessus du plancher de 15 % des recettes recommandé par les organismes financiers.

La Ville a donc su préserver sa situation financière en maintenant une épargne confortable pour financer son programme d'investissement et rembourser sa dette grâce à l'aide de l'Etat.



2. L'évolution du programme d'investissement

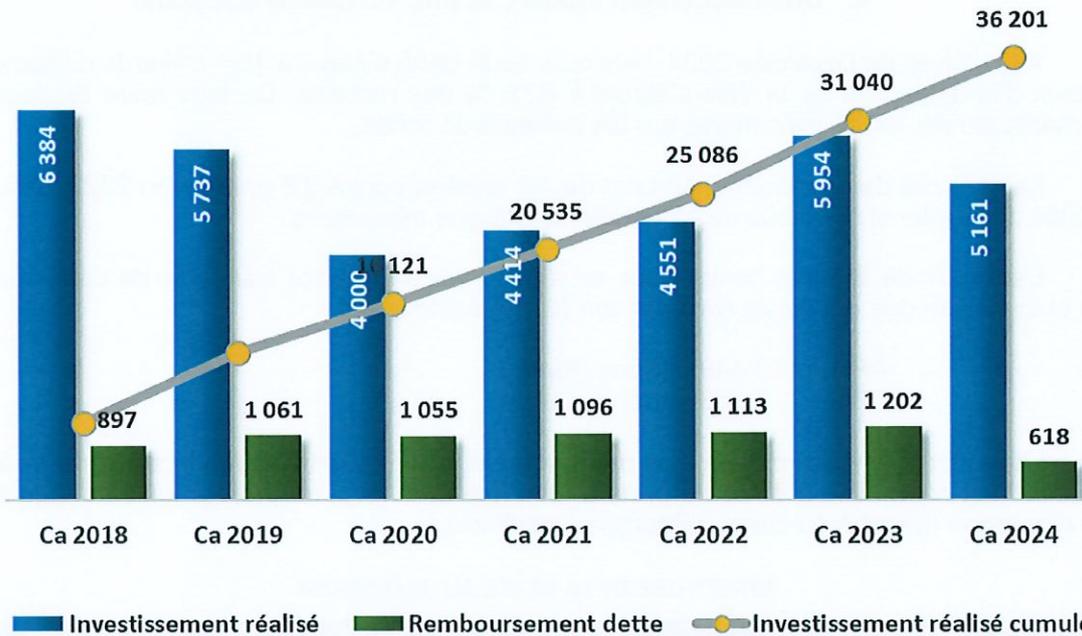
A l'instar des dépenses de fonctionnement, une révision et une priorisation des opérations du programme d'investissement ont également été opérées pour tenir compte des conséquences de la crise sur les chantiers.

Ainsi, plusieurs opérations n'ont pas pu être réalisées ou ont été modifiées dans le planning de réalisation compte tenu du contexte. Néanmoins, les chantiers prioritaires lancés avant les émeutes ont été poursuivis tels que l'aménagement de la route du Port Despointes, l'aménagement du terrain de la polyclinique, le renforcement du réseau d'eaux pluviales rue Jean Jaurès, la construction du bâtiment des archives municipales, la réfection des trottoirs, la rénovation de la place Bir Hakeim.

Par ailleurs, en raison d'une situation de trésorerie très critique, le remboursement de la dette en capital au titre des échéances du 2^{ème} semestre 2024 a été différé en 2025.

La dynamique retrouvée en 2021 à la sortie de la crise COVID, avec un niveau d'investissement de près de 6 milliards de francs CFP a été ralentie par la crise en 2024. Pour autant, le programme d'investissement exécuté se maintient à un niveau satisfaisant de 5,2 milliards de francs CFP.

Evolution du programme d'investissement (en MF)



L'investissement cumulé de la collectivité s'élève à 36,2 milliards de francs CFP sur la période, soit une moyenne annuelle de 5,2 milliards de francs CFP. La Ville a poursuivi son développement, l'amélioration du cadre de vie des administrés et le soutien à l'économie locale.

Le mode de financement des investissements réalisés reste sain, basé principalement sur des ressources non coûteuses, à savoir l'épargne (48 %) et les subventions d'investissement (17 %) et par l'emprunt à hauteur de 35 %.

Evolution du financement des programmes d'investissement (en MF)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total 2018-2024
Investissements réalisés	6 384	5 737	4 000	4 414	4 551	5 954	5 161	36 201
Epargne nette	33%	41%	60%	46%	51%	58%	53%	48%
Subventions	9%	19%	13%	30%	16%	23%	16%	17%
Emprunt	58%	40%	27%	24%	33%	19%	32%	35%

3. La situation de trésorerie

Bien que l'exercice 2024 affiche un excédent, il n'en reste pas moins que le solde de trésorerie de la collectivité était critique à la clôture de l'exercice 2024. Ces deux concepts financiers, bien que distincts, sont néanmoins étroitement liés.

L'excédent budgétaire est un concept comptable lié à l'exécution des recettes et dépenses prévues au budget, tandis que le solde de trésorerie mesure les liquidités disponibles, prenant en compte les flux de trésorerie réels : encaissements et décaissements effectués.

Ainsi, à la clôture de l'exercice 2024, le solde de trésorerie s'élevait à 760 millions de francs CFP, avec un stock de dépenses engagées à décaisser d'un montant de 2,5 milliards de francs CFP et de recettes non perçues de la Nouvelle-Calédonie s'élevant à 5 milliards de francs CFP.

4. Un endettement modéré et une solvabilité satisfaite

A la clôture de l'exercice 2024, l'encours de la dette s'élève à 15,1 milliards de francs CFP et le taux d'endettement de la Ville s'établit à 82,6 % des recettes. Ce taux reste en-deçà de la limite maximale de 150 % préconisée par les bailleurs de fonds.

La capacité de désendettement est de 4,8 années contre 3,5 années en 2023, assurant la solvabilité de la Ville en dessous des 7 années d'épargne nécessaire.

L'encours de la dette communale se répartit entre l'Agence française de développement (AFD) et la Caisse des dépôts et consignation (CDC) comme suit :

- AFD : 13 448 millions (89 %),
- CDC : 1 683 millions (11 %).

Le profil d'extinction du stock de dette porte le terme à 2044. Enfin, la structure de la dette communale est composée à 89 % de prêts à taux fixe et à 11 % de prêts à taux indexés sur des livrets d'épargne (Livret A ou Livret d'Epargne Populaire).

STRUCTURE DE LA DETTE AU 31/12/2024

CATÉGORIE	TAUX MOYEN	ENGOURS	%	ANNUITÉ RA INCLUS	%	AMORT. HORS RA	%	INTÉRÊT	%	DURÉE RÉG. MOYENNE
TYPE DE TAUX										
Fixe	1,47	13 448 527 598	88,88	1 601 021 899	81,60	1 393 222 808	82,59	207 799 091	75,53	13 ans 10 mois
Indexé	4,00	1 683 158 674	11,12	380 373 225	18,40	293 602 804	17,41	86 770 421	24,47	06 ans 00 mois
Structuré	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	00 ans 00 mois
TRANCHE DE TAUX										
4.00% < taux	4,24	757 000 000	5,00	32 096 800	1,64	0	0,00	32 096 800	11,67	19 ans 07 mois
3.00% < taux <= 4.00%	3,69	2 523 767 310	16,68	456 315 542	22,27	343 738 436	20,38	112 577 106	33,85	10 ans 00 mois
2.00% < taux <= 3.00%	2,78	2 305 842 906	15,24	338 339 772	17,25	276 617 612	16,40	61 722 160	22,43	16 ans 02 mois
1.00% < taux <= 2.00%	1,84	3 666 490 821	24,23	487 407 393	24,84	420 357 474	24,92	67 049 919	24,37	11 ans 04 mois
0.00% < taux <= 1.00%	0,58	3 706 597 882	24,50	403 796 428	20,58	382 672 901	22,69	21 123 527	7,68	14 ans 00 mois
taux <= 0.00%	0,00	2 171 987 353	14,35	263 439 190	13,43	263 439 190	15,62	0	0,00	11 ans 11 mois
PÉRIODICITÉ										
Mensuelle	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	00 ans 00 mois
Bimestrielle	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	00 ans 00 mois
Trimestrielle	2,36	340 025 269	2,25	230 726 946	11,76	224 675 123	13,32	6 051 823	2,20	01 ans 08 mois
Quadrimestrielle	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	00 ans 00 mois
Semestrielle	1,46	13 108 502 329	86,63	1 370 294 952	69,84	1 168 547 685	69,27	201 747 267	73,33	14 ans 02 mois
Nonestrielle	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	00 ans 00 mois
Annuelle	4,00	1 683 158 674	11,12	380 373 225	18,40	293 602 804	17,41	86 770 421	24,47	06 ans 00 mois
PRÊTEUR										
Tous	1,74	15 131 686 272	100,00	1 981 395 124	100,00	1 686 825 612	100,00	294 569 512	100,00	13 ans 00 mois
DEVISE										
euro	1,74	15 131 686 272	100,00	1 981 395 124	100,00	1 686 825 612	100,00	294 569 512	100,00	13 ans 00 mois
XFF	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00	00 ans 00 mois
TOTAL	1,74	15 131 686 272		1 981 395 124		1 686 825 612		294 569 512		13 ans 00 mois

III. LES ORIENTATIONS DU BUDGET 2025

Conformément à la trajectoire présentée sur les perspectives, les priorités de la Ville pour son programme d'investissement porteront sur la poursuite des chantiers prioritaires lancés en 2024 et sur la reconstruction des structures ou équipements brûlés ou saccagés durant les émeutes de mai 2024.

1. Les chantiers prioritaires

Opération		CP 2025	Financement
Bâtiment de la France Australe	Dernières situations	7 500 000 F	-
Bâtiment des archives	Poursuite de la construction du bâtiment des archives municipales	170 767 100 F	Etat – solde : 28 000 000 F
Terrain de la polyclinique	Poursuite du réaménagement du site	131 177 700 F	-
Pôle jeunesse	Réhabilitation de l'ancien hôtel de police en espaces dédiés au pôle jeunesse	130 000 000 F	Etat : 87 919 000 F
Aménagement de la rue Jean Jaurès	Renforcement du réseau d'eaux usées et pluviales, prévention des inondations	202 300 000 F	Etat fonds verts : 150 000 000 F
Route du Port Despointes	Phase 3 de la requalification de la voie principale du Faubourg Blanchot	277 538 200 F	-
VRD quartier de l'Anse Vata	Finalisation des travaux	50 000 000 F	-
Piste cyclable du Faubourg Blanchot	Parcours cyclable reliant le rond-point de l'Eau Vive au quartier Latin	330 500 000 F	AFITF : 171 000 000 F
Trottoirs	Poursuite du programme de modernisation des trottoirs du centre-ville	100 000 000 F	-
Sécurisation de talus	Confortement talus « Bodega »	88 000 000 F	-
Place Bir Hakeim	Poursuite de la rénovation de la place	76 785 300 F	-
	Total	1 564 568 300 F	436 919 000 F

2. Le programme de reconstruction

Parmi les infrastructures ou équipements brûlés ou saccagés lors des émeutes, les premières reconstructions qui seront engagées dès 2025 concerneront :

- les voiries : 1 432 000 000 F
- le réseau d'éclairage public : 237 000 000 F
- le réseau de vidéoprotection : 87 636 000 F
- les véhicules et engins : 112 000 000 F
- le mur d'escalade : 200 000 000 F
- la relocalisation de la direction des risques sanitaires : 60 000 000 F
- des études bâtimentaires pour reconstruction : 20 000 000 F

Ces crédits de paiement 2025 s'élevant à plus de 2,1 milliards de francs CFP seront formalisés dans une autorisation de programme spécifique afin d'assurer un suivi détaillé de cette AP uniquement consacrée à la reconstruction.

De plus, les opérations de déconstruction des infrastructures détruites engendrent un coût de 102 millions de francs CFP.

CONCLUSION

En 2024, la Ville a su opérer les ajustements budgétaires difficiles mais nécessaires pour préserver sa situation financière, mais de fortes tensions persistent sur sa trésorerie.

La Nouvelle-Calédonie se trouve confrontée à une situation complexe, où des défis financiers, sociaux et politiques se croisent. L'incertitude quant au financement des besoins pour 2025 en particulier pour les communes est plus que jamais d'actualité. Bien des défis seront à relever pour garantir l'avenir des communes et de la Nouvelle-Calédonie.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa le 26 février 2025

Le Maire,

Sonia LAGARDE

